



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL19-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 6 mai 2025
Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) – Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47
29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

19- DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL DESTINÉ À UN PÔLE ASSOCIATIF – AVENANT N°1 AU LOT 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°22 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de démolition de deux bâtiments industriels et réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un pôle associatif, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 23 et 30 septembre 2024, du 27 janvier 2025 et des 3 et 6 février 2025.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- Lot 1 « Désamiantage » : attribué à la société SAS MTP MDESAMIANPAGE – 79350 FAYE L'ABBESSE, pour un montant de 69 550,00 € HT ;
- Lot 2 « Démolition – Déconstruction » : attribué à la société DELLTRA TP, ZA Le Lagat – 85130 LA GAUBRETIERE, pour un montant de 43 600,00 € HT ;
- Lot 3 « Gros œuvre » : attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 120 000,00 € HT ;
- Lot 4 « Charpente métallique / Bardage métallique » : attribué à la société STEELGO – 85130 CHANVERRIE, pour un montant de 302 030,46 € HT (offre de base : 286 278,55 € HT + PSE1 : 15 751,91 € HT) ;
- le lot 5 « Couverture étanchéité » : attribué à la société OUEST ETANCHE – 85150 LANDERONDE, pour un montant de 264 915,14 € HT ;
- Lot 6 « Menuiseries extérieures ALU – Métallerie » : attribué à la société SERRURERIE LUCONNAISE – 85400 LUCON, pour un montant de 242 975,00 € HT (variante obligatoire) ;
- Lot 7 « Menuiseries intérieures bois – Agencement » : attribué à la société MENUISERIE AMIOT - 49300 CHOLET, pour un montant de 233 559,88 € HT ;
- Lot 8 « Cloisons sèches - Plafonds plaques de plâtre » : attribué à la société SONISO – 49300 CHOLET, pour un montant de 270 786,32 € HT ;
- Lot 9 « Plafonds suspendus » : attribué à la société SONISO – 49300 CHOLET, pour un montant de 61 369,17 € HT ;
- Lot 10 « Carrelage – faïence » : attribué à la société BATICERAM – 44190 GETIGNE, pour un montant de 112 896,84 € HT ;
- Lot 11 « Peinture » : attribué à la société PAILLAT – 49360 YZERNAY, pour un montant de 49 254,92 € HT ;
- Lot 12 « Sols souples » : attribué à la société JAULIN PASQUIER – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 108 818,57 € HT ;
- Lot 13 « Electricité » : attribué à la société CEGELEC – 49300 CHOLET, pour un montant de 199 900,00 € HT ;
- Lot 14 « Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaires » : attribué à la société BREGEON MAUDET – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 314 056,10 € HT.

Soit un montant global des travaux de 2 393 712,40 € HT.

Dans le cadre du chantier en cours, un avenant est proposé.

L'avenant n°1 au lot 1 :

Un avenant n°1 au lot 1 « Désamiantage » est proposé pour prendre en compte, suite à des analyses complémentaires réalisées au cours du chantier par l'entreprise et à la demande du maître d'ouvrage, des travaux supplémentaires de désamiantage nécessaires à la poursuite du chantier, à savoir :

- des analyses de matériaux par un laboratoire (sur les 5 analyses amiante supplémentaires demandées à l'entreprise 3 sont revenues positives) ;
- la rédaction d'un avenant au plan de retrait (modification du plan de retrait suite à la découverte d'amiante supplémentaire) ;

- la mise en place de protections de surface complémentaires et installation de Niveau 2 (mise en place de nouvelles protections et sas suite à la découverte d'amiante supplémentaire) ;
- le retrait de colle noire supplémentaire sous dalles par ponçage (suite au désamiantage supplémentaire) ;
- le retrait de joint de bride (suite au désamiantage supplémentaire) ;
- le retrait de plaques complémentaires en façade (suite au désamiantage supplémentaire) ;
- des analyses complémentaires et un avenant à la stratégie (pour les prestations de zonage, d'analyses et de restitutions supplémentaires) ;
- l'évacuation, le colisage et le traitement de déchets en ISDD et ISDND (pour le traitement des déchets amiantés supplémentaires).

Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 14 685,00 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 14 685,00 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 1 « Désamiantage » s'élève à 84 235,00 € HT, soit 21,11 % d'augmentation Le nouveau montant total des travaux est donc de 2 408 397,40 € HT, soit 0,61 % d'augmentation par rapport au montant total initial du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-7,

Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal du 7 octobre 2024

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 29 avril 2025,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

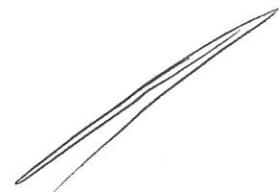
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°1 au marché de travaux de démolition de deux bâtiments industriels et réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un pôle associatif du lot 1 « Désamiantage » décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Aurélie PAQUEREAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025